

Championnat de France de Classe 470

Grade 3

Plan d'eau de Plobsheim - 15 Km au sud de Strasbourg

48°28'40.42" 7°48'9.85"E

30 – 31 mai et 1^{er} Juin 2020

AVIS DE COURSE



ACAL
CLUB DE VOILE, DE PLONGÉE
ET DE SPORTS SUBAQUATIQUES



LIGUE
FFVoile
Grand Est

PREAMBULE : cette compétition est organisée par **l'Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine** en collaboration avec l'association de classe **AS 470 France, la Ligue de Voile du Grand Est , la Banque Populaire d'Alsace Lorraine Champagne et...** ([Voir nos partenaires](#))

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES :

LA REGATE SERA REGIE PAR :

- 1.1.** Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020, (RCV)*
- 1.2.** Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « prescriptions fédérales »,
- 1.3.** Les règlements fédéraux,
- 1.4.** En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)). ACAL

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe 470.

3.2 Préinscriptions : les équipages admissibles sont invités à se préinscrire **JUSQU'AU 17 MAI 2020** en remplissant [le formulaire de préinscription en ligne](#) et en procédant au règlement par virement bancaire (voir point 4)

3.3 Inscriptions : les équipages admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription joint en annexe du présent Avis de Course en l'envoyant accompagné des frais d'inscription, chèque établi à l'ordre de « A C A L » à l'adresse suivante **AVANT LE 18 MAI 2020** :

ACAL 19 rue de l'Oberelsau 67200 STRASBOURG

Passée la date du 18 mai 2020, et pour des raisons d'organisation, le club organisateur se réserve le droit de ne pas accepter de nouvelles inscriptions ou de majorer les droits d'inscription de **40 € par bateau**.

3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- le timbre de l'année de l'AS 470 France, pour les équipages français
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire,
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5 Tous les concurrents devront porter dans leur grand voile, le numéro de voile correspondant à l'enregistrement de leur bateau à leur autorité nationale. Il ne sera pas fait d'exception à cette règle

4. DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription requis sont de **80 € par bateau. (5€ seront reversés à l'association aidant à la recherche sur la sclérose en plaque (SEP))**

Les règlements peuvent se faire :

- par virement bancaire à :
Credit Mutuel Vosges
IBAN : FR76 1027 8010 8100 0191 0724 576
Bank Identification Code (BIC) : CMCIFR2A
- par chèque à l'ordre de l'ACAL, à envoyer à l'adresse indiquée à l'AC 3.3,
- sur place lors de la confirmation des inscriptions.

5. PROGRAMME

6.

6.1. Le 29 mai : Accueil à partir de 10h jusqu'à 20 h

6.2. Confirmation d'inscription, jauge et contrôle :

Le 30 mai 2020 : Accueil, confirmation des inscriptions et opérations de jauge de 10h00 à 13h00 et 13h30 à 14h30.

6.3. Jours de course :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Courses du jour
30 mai 2020	15h00	Course(s)
31 mai 2020	10h30	Course(s)
1 ^{er} Juin 2020	10h30	Course(s)
	<i>Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 H si 3 courses ont été validées</i>	

6.4. Programme festivités :

Date	Heures	Programme	Lieu	Information
30 mai 2020	12h	Cérémonie d'ouverture	Sous le Chapiteau	
	A partir de 19h00	Apéritif d'accueil		
31 mai 2020	A partir de 20h00	Dîner des Équipages Buffet / animation	Sous le Chapiteau	23 € / personne 16 € / enfant (- de 12 ans)
Attention : aucune réservation possible après le 25 mai 2020 pour le dîner des équipages				
1 ^{er} juin 2020	Après les courses	Remise des Prix Collation de clôture	Sous le Chapiteau	

Des paniers-repas seront disponibles sur commande au prix de **8€ / panier repas** pour le 31 mai 2020 à midi et 1^{er} juin 2020 à midi.

Réservations : formulaire d'inscription en annexe ou par [le formulaire de préinscription en ligne](#)

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC et les annexes éventuelles seront affichées sur le tableau officiel et seront mises en ligne au plus tard le 18 mai 2020 sur <http://www.acal67.com/voile-acal-strasbourg/inscriptions-regates/championnat-de-france-classe-470/>

8. LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit .

9. CLASSEMENT

Trois courses devront être validées pour valider la compétition.

10. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les accompagnateurs souhaitant utiliser une embarcation à moteur pendant le Championnat doivent le déclarer à l'organisateur au moyen de la fiche jointe au présent AC, en précisant le type et l'immatriculation de l'embarcation ainsi que le nom et le numéro de permis du pilote **avant le 25 Mai 2020 dernier délai**. Tout bateau n'ayant pas rempli cette demande ne sera pas autorisé à mettre à l'eau.

11. PLACES SUR LE PARKING - MISE A L'EAU (voir plan en annexe)

- Des places seront disponibles pour le stationnement des véhicules, remorques routières et remorques de mise à l'eau.
- La mise à l'eau se fera à partir des 3 cales prévues réparties du Nord au sud de la base nautique . Pendant les courses, une zone à proximité des cales est prévue pour le stockage des remorques de mise à l'eau. Les bateaux qui ne sont pas en course ou en attente sont invités à utiliser les zones prévues à cet effet.
- A l'issue des courses, les bateaux pourront être stockés pour la nuit sur leurs remorques de mise à l'eau dans une zone prévue à cet effet à proximité des cales.
- Les véhicules et les remorques routières devront être stationnés aux places prévues à cet effet par l'organisateur.
- Les concurrents et accompagnateurs sont tenus de veiller à la propreté des parkings

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

13.1. Les titres de Champion(ne), de Vice-Champion(ne) de France et de 3^{ème} seront attribués aux trois premiers équipages de la régata.

13.2. Les trois premiers équipages définis ci-dessus recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze de la Fédération Française de Voile
Un classement sera établi par extraction du classement général pour les bateaux « Classic » (construits avant le 01/01/2000).

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France de Classe 470 » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

A C A L

19, rue de l'Oberelsau

F-67200 STRASBOURG

Tél : 00 33 (0)3 88 29 31 50

contact@acal67.com

Vos contacts

Jean-Pierre GROS : Président A C A L et Responsable du Comité d'Organisation

Marcel KRAUTH : President section voile ACAL contact@acal67.com

Marie-Pierre CARTERON : Secretariat ACAL contact@acal67.com

Bernard PORTE : Délégué technique FFVoile bernard.porte@ffvoile.fr

Bernard BOIME : AS 470 France sports@470france.org

Informations utiles

Site internet de l'association de classe [AS 470](#)

Préparez votre venue dans le Grand Est

Hébergements

ATTENTION :	En ALSACE, tous les commerces sont fermés le DIMANCHE et les jours fériés. Ce qui signifie que le 31, vous trouverez difficilement de commerces ouverts.
--------------------	--

- **Le restaurant du Club-House est ouvert et sera en mesure de vous servir tant pour les boissons que pour les repas**

Séjour à Plobsheim

- Camping Car et éventuellement tente sur la Base, aux endroits prévus à cet effet.
- Vous trouverez ci-après une liste d'hôtels situés à proximité du plan d'eau. Nous vous conseillons, compte tenu de la saison, de réserver vos chambres le plus tôt possible. En cas de difficultés, vous pouvez nous en avvertir et nous essayerons de vous aider à vous loger.

LISTE HOTELS

- | | | | |
|------------------------------------|-------------------------------|---------------------|------------------|
| - HOTEL AU CYGNE (Logis de France) | 38, rue 1ère Division Blindée | 67114 ESCHAU | : 03 88 64 04 79 |
| - IBIS BUDGET | 10 rue de l'III | 67118 GEISPOLSHHEIM | : 08 92 70 20 39 |
| - FORMULE 1 | 4 route de Lyon | 67118 GEISPOLSHHEIM | : 03 88 67 84 64 |
| - IBIS Hotel* | 15 rue Ferdinand Braun | 67540 OSTWALD | : 03 88 55 53 00 |
| - Hôtel les Alizés | 9 rue des Vosges | 67640 LIPSHEIM | : 03 88 59 02 00 |

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020

translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp